

# JOURNAL DE ROUBAIX

## QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Baguin, libraire, rue Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bulher et Cie, place de la Bourse, 5 ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Voir aux dernières nouvelles

ROUBAIX, 9 JUIN 1871

### BULLETIN QUOTIDIEN

Dans sa séance d'hier, l'Assemblée nationale a voté par 484 contre 103, l'abrogation des lois d'exil contre les princes de la Maison de France. L'élection du duc d'Aumale et celle du prince de Joinville ont été validées par 448 voix contre 113. Ces votes ont été précédés d'un long et remarquable discours de M. le Chef du pouvoir exécutif. Nous donnons plus loin une analyse de ce discours dont le texte nous parvient trop tard pour que nous puissions le publier aujourd'hui. Nous l'insérerons demain.

Un journal, qui compte parmi les plus importants et les plus répandus du monde entier, le Times, publie un article très étudié dans lequel il examine, avec beaucoup de sagesse et d'impartialité, la situation présente de la France. Les sympathies de l'organe de la cité pour les républicains français sont connues; elles se sont nettement affirmées dans ces derniers temps. Aussi, la conclusion très significative qu'il donne à son article n'en a-t-elle que plus de valeur.

Après avoir constaté que la France est monarchiste, qu'Henri V n'a pas d'ennemis personnels, et que sa dynastie n'a jamais montré de tendance à une « agression guerrière », le Times ajoute : « A part ces mérites négatifs, les conservateurs français ont des arguments positifs en faveur de leur candidat. Ils disent que la République est impossible; que la masse du peuple la hait et la craint; que les habitants de Paris ne dormiront pas tranquilles tant qu'elle existera; qu'elle inspire tant de méfiance aux capitalistes étrangers, que ceux-ci n'aideront pas la France à obtenir son indépendance, en lui prêtant ce qui lui est nécessaire pour payer les Prussiens.

« L'existence nationale de la France est menacée par le parti du désordre, avec lequel les républicains sont impliqués par leurs propres extravagances et par des circonstances fâcheuses. Il y a une organisation dont le but est, non seulement de piller les classes moyennes et de réduire la société à un paupérisme arté, mais encore de morceler la France en milliers de petites « communes ». Une grande partie des députés de Versailles ne voient d'autre remède à tous ces maux qu'une restauration monarchique, qui donnera au pays un chef respectable, et aux étrangers un prétexte de stabilité. Qui donc sera ce chef? Nous savons tous que le choix est très restreint, et que la voix populaire a depuis longtemps désigné tous les candidats possibles. Personne ne songe à aller chercher dans les familles étrangères un rejeton de royauté. Les deux anciennes Maisons de France et les Bonapartes sont seuls sur le tapis. Les conservateurs français qui ne veulent pas parler de ce dernier qu'avec respect, disent que l'Empereur, en raison de sa santé et des terribles désastres de l'année dernière, ne peut plus gouverner la France. Il faut un homme physiquement et politiquement solide pour prendre sur lui le fardeau de rétablir le pays après les calamités d'une guerre étrangère et civile. Quant aux princes d'Orléans, ils sont aussi étrangers à la génération présente que le comte de Chambard lui-même, et l'on pense que tous les arguments en faveur de leur restauration s'appliquent plus fortement à lui. Il est tout aussi libre qu'eux de donner des gages de liberté constitutionnelle, et il a l'avantage que son avènement au trône rallierait au gouvernement un parti nombreux, ancien et respectable, qui, en ce moment du moins, est le plus fort en France. Les princes d'Orléans, nous devons le supposer, l'ont compris, puisque la fusion a été faite. Ainsi une monarchie était nécessaire, et Henri V le meilleur des rois possibles, nous devons non seulement lui donner notre assentiment, mais admettre aussi cette manifestation de repentir national, qui est telle que l'histoire n'en rappelle pas de semblable. »

Un pareil langage, tenu par l'organe le plus accrédité de l'opinion en Angleterre, est bien fait pour fixer l'attention des hommes qui recherchent, sans préjugés et sans passion, la voie qu'il faut suivre pour sauver la France. Nos voisins d'Outre-Manche n'aiment pas la politique de sentiments; le « droit divin » n'importe

guère au Times; il juge notre situation de sang-froid, au point de vue pratique, et il est obligé de reconnaître, que le salut de la France se trouve seulement dans l'application des principes, qui ont fait sa force et sa grandeur dans les siècles passés, et qui, dans le siècle présent, lui ont donné cette période si brillante, si prospère et si féconde qu'on a appelée la Restauration. — A. R.

### Les gouvernements électifs

JUGÉS PAR L'AUTEUR DE LA Démocratie en Amérique.

Le moment approche où le gouvernement provisoire, établi à Bordeaux par l'Assemblée nationale, sera remplacé par un gouvernement définitif.

L'insurrection socialiste, fomentée et soutenue dans Paris par la démagogie cosmopolite, est terminée; la Commune et le Comité de salut public sont vaincus, Paris est délivré. La France a accueilli avec joie la nouvelle de cette délivrance due à la bravoure de notre armée.

Chacun comprend que le provisoire actuel ne peut durer, qu'il tue le pays, empêche la reprise des affaires, le rétablissement de la confiance et du crédit, et qu'il faut absolument y mettre fin.

Déjà, plusieurs pétitions, et une proposition d'un député de la gauche, M. Peyrat, ont demandé à l'Assemblée nationale d'user de son pouvoir constituant pour fonder définitivement la République en France; la Chambre n'a point repoussé la proposition Peyrat par la question préalable, elle s'est bornée à en rejeter l'urgence et la renvoyée à la commission d'initiative. D'ici à quelque temps, un rapport peut donc saisir la Chambre de cette grave question et provoquer un vote.

Ainsi, l'Assemblée peut prochainement être mise en demeure de se prononcer sur la forme de gouvernement qu'elle croit la plus avantageuse au pays; la question de République ou de Monarchie va être posée et résolue.

L'instant paraît venu de scruter les avantages et les inconvénients de ces deux régimes; d'apprécier leurs résultats parmi nous, de rechercher, enfin, ce qu'en ont pensé les hommes supérieurs et compétents, ceux qui font autorité en ces matières. C'est à ce dernier examen que nous nous bornerons aujourd'hui.

Parmi ces hommes d'élite, il en est un dont la France déplore la perte récente, qui s'est illustré comme écrivain, comme penseur, comme administrateur, qui fut ministre de la République en 1848, chez qui se confondaient l'amour de l'ordre et de la liberté, les sentiments du chrétien sincère et le patriotisme d'un Français dévoué à son pays, dont l'opinion ne saurait, en conséquence, être recueillie par aucun parti, surtout par les républicains honnêtes et consciencieux dont il a grossi les rangs de 1848 à 1851, c'est l'illustre Alexis de Tocqueville, l'auteur de la Démocratie en Amérique. Veut-on savoir ce que cet homme célèbre, qui a scruté avec tant de sagacité la démocratie américaine et celle de l'Europe moderne, pensait des gouvernements électifs dans un grand Etat comme la France, écoutons-le; nous citons textuellement :

« Le système de l'élection, appliqué au Chef du pouvoir exécutif d'un grand peuple, présente des dangers que l'expérience et les historiens ont suffisamment signalés. Les dangers qu'on redoute du système de l'élection sont plus ou moins grands, suivant la place que le pouvoir exécutif occupe et son importance dans l'Etat, suivant le mode de l'élection et les circonstances dans lesquelles se trouve le peuple qui élit.

Ce qu'on reproche, non sans raison, au système électif appliqué au Chef de l'Etat, c'est d'offrir un appât si grand aux ambitions particulières, et de les enflammer si fort à la poursuite du pouvoir, que souvent, les moyens légaux ne leur suffisant plus, elles appellent à la force quand le droit vient à leur manquer.

Il est clair que plus le pouvoir exécutif a de prérogatives, plus l'appât est grand, plus l'ambition des prétendants est excitée, plus aussi elle trouve d'appui dans une foule d'ambitions secondaires qui espèrent se partager la puissance après que leur candidat aura triomphé.

Les dangers du système d'élection croissent donc en proportion directe de l'influence exercée par le pouvoir exécutif sur les affaires de l'Etat. Les révolutions de Pologne ne doivent pas seulement être attribuées au système électif en général, mais à ce que, le marquis d'Éléon était le chef d'une grande monarchie. Avant de discuter la bonté ou l'ouïe du système électif, il y a donc toujours une question préjudicielle à décider, celle de savoir si la position géographique, les lois,

les habitudes, les mœurs et les opinions du peuple chez lequel on veut l'introduire, permettent d'y établir un pouvoir exécutif faible et dépendant; car vouloir tout à la fois que le représentant de l'Etat reste armé, d'une vaste puissance et soit élu, c'est exprimer, vivait moi, deux volontés contradictoires.

Pour ma part, je ne connais qu'un seul moyen de faire passer la royauté héréditaire à l'état de pouvoir électif : il faut retrécir d'avance sa sphère d'action, diminuer graduellement ses prérogatives et habituer peu à peu le peuple à vivre sans son aide; mais c'est ce dont les républicains d'Europe ne s'occupent guère; comme beaucoup d'autres ne haïssent la tyrannie que parce qu'ils sont en butte à ses rigueurs, l'étendue du pouvoir exécutif ne les blesse point; ils n'attendent que son origine, sans apercevoir le lien étroit qui lie ces deux choses.

Les monarchies héréditaires ont un grand avantage : l'intérêt particulier d'une famille y étant continuellement lié, d'une manière étroite, à l'intérêt de l'Etat, il ne se jette jamais au seul moment où celui-ci reste abandonné à lui-même. Je ne sais si dans ces monarchies, les affaires sont mieux dirigées qu'ailleurs, mais du moins, il y a toujours quelqu'un qui, bien ou mal, suivant sa capacité, s'en occupe.

Dans les Etats électifs, au contraire, à l'approche de l'élection et bien longtemps avant qu'elle arrive, les rouages du gouvernement ne fonctionnent plus, en quelque sorte, que d'eux-mêmes. On peut, sans doute, combiner les lois de manière à ce que l'élection s'opère d'un seul coup et avec rapidité, le siège de la puissance exécutive ne restant, pour ainsi dire, jamais vacant; mais, quoi qu'on fasse, le vide existe dans les esprits en dépit des efforts de la législature.

A l'approche de l'élection, le chef du Pouvoir exécutif ne songe qu'à la lutte qui se prépare, il n'a plus d'avenir; il ne peut rien entreprendre et ne poursuit qu'avec mollesse ce qu'un autre peut-être va achever.

Je suis si près du moment de ma retraite, écrivait le président Jefferson, le 21 janvier 1809 (six semaines avant l'élection), que je ne prends plus part aux affaires que par l'expression de mon opinion; il ne semble jaste de laisser à un successeur l'initiative de ce que j'aurai à faire à l'expiration de mon mandat.

De son côté, la nation n'a les yeux tournés que sur un seul point; elle n'est occupée qu'à surveiller le travail d'enfante qui se prépare. Plus la place qu'occupe le pouvoir exécutif dans la direction des affaires est vaste, plus son action habituelle est grande et nécessaire, et plus un pareil état de choses est dangereux chez un peuple qui a contracté l'habitude d'être gouverné par le pouvoir exécutif et, à plus forte raison, d'être administré par lui, plus l'élection ne pourrait manquer de produire une perturbation profonde.

Lorsque le chef du gouvernement est élu, il en résulte, presque toujours, un défaut de stabilité dans la politique intérieure et extérieure de l'Etat. C'est là un des vices principaux du système.

Mais ce vice est plus ou moins sensible, suivant la part de puissance accordée au magistrat élu. A Rome, les principes du gouvernement ne variaient point, quoique les consuls fussent changés tous les ans, parce que le Sénat était le pouvoir dirigeant et que le Sénat était un corps héréditaire. Dans la plupart des monarchies de l'Europe, si on éliminait le roi, le royaume changerait de face à chaque nouveau choix.

On se plaint, dans les monarchies constitutionnelles d'Europe, d'un défaut de stabilité des agents occupés de l'administration départementale ou de l'administration départementale. C'est bien pis encore dans les Etats où le chef du gouvernement est élu; la raison en est simple : dans les monarchies constitutionnelles, les ministres se succèdent rapidement, mais le représentant principal du pouvoir exécutif ne change jamais, ce qui renferme l'esprit d'innovation entre certaines limites. Les systèmes administratifs y varient donc dans les détails plutôt que dans les principes; on ne saurait les substituer brusquement les uns aux autres sans causer une sorte de révolution. En Amérique, cette révolution se fait tous les quatre ans, au nom de la loi.

J'ai dit, au commencement de ce chapitre, que les dangers du mode de l'élection appliqué au Chef du Pouvoir exécutif étaient plus ou moins grands, suivant les circonstances au milieu desquelles se trouve le peuple qui élit.

Vainement, on s'efforce d'amoinrir le rôle du pouvoir exécutif, il est une chose sur laquelle ce pouvoir exerce une grande influence, quelle que soit la place que les lois lui aient faite, c'est la politique extérieure. Une négociation ne peut guère être entamée et suivie avec fruit que par un seul homme.

Plus un peuple se trouve dans une position périlleuse et délicate, et plus le besoin de suite et de fixité se fait sentir dans la direction des affaires extérieures; plus aussi l'application du système de l'élection au chef de l'Etat devient dangereuse.

Quell's que soient les prérogatives dont le pouvoir législatif est revêtu, on doit toujours considérer le temps qui précède immédiatement l'élection et celui pendant lequel elle se fait comme une époque de crise nationale. Plus la situation intérieure d'un pays est embarrassée, et plus ses périls extérieurs

sont grands, plus ce moment de crise est dangereux, pour lui; parmi les peuples de l'Europe, il en est très peu qui n'eussent à craindre la conquête ou l'anarchie, toutes les fois qu'ils se donneraient un nouveau chef. (1)

On ne saurait rien ajouter à ces paroles d'un homme d'Etat et d'un écrivain de génie. Elles renferment la condamnation la plus éclatante du gouvernement électif dans un grand Etat comme le nôtre, condamnation justifiée, du reste, par l'histoire de la République en France, de 1792 à 1800, de 1848 à 1851, de 1870 à 1871 : pendant ces douze années, elle n'a su, en effet, que livrer notre malheureux pays à l'anarchie et l'obliger à se jeter dans les bras d'un dictateur.

Nous livrons les réflexions de M. de Tocqueville aux méditations des esprits élevés et de tout homme de bonne foi ne cherchant dans la forme de gouvernement à donner à la France que le moyen le plus certain d'assurer la grandeur et la prospérité de son pays.

Versailles, 8 juin.

### ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 8 juin. 1871.

L'Assemblée est très animée. Le rapport de M. Batbie dit que la commission a repoussé à l'unanimité la proposition Brunet, mais qu'elle a proposé d'adopter la proposition Giraud abrogeant les lois d'exil contre les membres de la famille des Bourbon.

Il dit que les électeurs de trois départements, en demandant l'abrogation de ces lois. Il rappelle la circulaire des princes qui a donné la signification de leur élection, en accordant à la décision de la nation, qu'elle soit République ou Monarchie Constitutionnelle.

Au nom de la commission, M. Batbie fait une déclaration de confiance dans le pouvoir exécutif; déclarant réserver toute question constitutionnelle et voulant faire cesser seulement les proscriptions injustes.

M. BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE lit un rapport, au nom du 9<sup>e</sup> bureau, examinant l'élection du prince de Joinville uniquement au point de vue légal et juridique.

Il conclut à la validation. Le rapport du 10<sup>e</sup> bureau conclut à la validation de l'élection du duc d'Aumale.

M. BILLY lit une proposition des députés des départements occupés par les Prussiens, demandant d'ajourner l'examen de la vérification des pouvoirs des princes d'Orléans et l'abrogation des lois d'exil pour éviter tout prétexte d'agitation pouvant aggraver la situation des départements envahis.

Une vingtaine de membres de la gauche déposent une proposition analogue.

M. LEBLOND, procureur-général, fait ressortir les dangers qui résulteraient de la validation des élections et de l'abrogation des lois d'exil. Il rappelle que, parmi ces princes, il en est qui se posèrent en prétendant. Il dit que la guerre civile existe encore à l'état latent dans les grandes villes. Il faut beaucoup de prudence et de modération; que le moment est inopportun et que ce serait diminuer l'autorité de M. Thiers.

M. BATBIE réfute les appréhensions de M. Leblond.

M. THIERS dit que jamais il ne s'est trouvé devant une question aussi difficile. Il expose ses perplexités; il fait ressortir que c'est une question éminemment politique et que le pays la considérera comme telle.

Il faut que l'Assemblée se prononce, non seulement en conscience, mais aussi en pleine connaissance de cause. Il dit qu'il va exposer pourquoi il fut d'abord contraire à l'abrogation et pourquoi, ensuite, il adhéra au projet.

M. THIERS expose la situation du pays. « Nous avons, dit-il, terminé une des plus grandes guerres civiles qui fut jamais; nous avons remporté une des plus grandes victoires que l'ordre social ait jamais gagnées. L'Europe nous remercie et nous félicite, notre victoire l'a sauvée de l'anarchie.

Notre position est changée depuis un mois. On oublie nos défaites, on ne se rappelle que notre victoire; mais il ne faut pas se faire illusion.

L'insurrection est éteinte, mais pas apaisée; l'agitation reste encore dans les âmes, il faut éviter de donner aux passions des aliments nouveaux, il faut que le travail puisse reprendre.

M. THIERS rappelle que le grand moyen des chefs insurgés fut de soutenir que la République était en danger. La prudence veut donc qu'on ne fournisse aucun prétexte à ce sujet, il faut donner au pays confiance dans votre sagesse et votre union. Le travail est prêt à renaitre; de grandes commandes arrivent partout, mais les chefs des industries ont l'œil sur l'Assemblée, cherchant à savoir si elle maintiendra l'union. Si nous inspirons la confiance, nous pouvons faire face à toutes nos charges.

M. THIERS expose les immenses charges qui pèsent sur la France; il faut d'abord obtenir l'évacuation du territoire. Il fait ressortir l'humiliation et le fardeau de l'occupation.

Nous avons, dit-il, à nourrir 500,000 Allemands; quand le paiement sera fait nous pourrions recevoir les impôts dans les départements envahis.

Nous avons un déficit de 400 millions dans l'impôt. Il dit qu'il faut que l'Assemblée connaisse ces détails pour bien apprécier la situation.

Il faudra donc recourir au crédit. Pour cela, la confiance de l'Europe est nécessaire. On ne doute pas des ressources de la France, mais on craint que l'union ne soit pas maintenue.

M. THIERS exprime son profond respect pour la famille des Bourbons, mais il ajoute : deux gouvernements ne peuvent pas co-exister sur le même sol; il rappelle qu'il a blâmé les républicains de 1848 d'avoir abrogé les lois de proscription.

A cette époque, il dit à Louis-Napoléon : « Ces imprudents républicains vous ont rappelé, vous serez leur maître, vous ne serez pas le mien. »

M. Thiers exprime son amitié pour la famille d'Orléans, mais il déclare que son amitié pour le pays, est supérieure à tout (Applaudissements.) Nous avons remporté une victoire matérielle, nous remporterons une victoire morale par notre prudence.

Il rappelle que le gouvernement de Bordeaux eut le tort de vouloir continuer la guerre; la faute fut commise non par Paris qui devait fermer ses portes, mais par les gouvernants hors de Paris qui firent une politique de fous furieux, politique insensée qui substitua l'action de quelques-uns à l'autorité de la France.

M. THIERS explique que dans le pacte de Bordeaux, l'Assemblée voulait ravir la France à ces despotes qui prétendaient la maintenir dans leurs mains, mais elle ne voulait pas renverser la République. Nous avons reçu, dit-il, de l'Assemblée un gouvernement de fait. Nous avons mission de rétablir l'ordre et le crédit. Je ne suis pas le plus puissant mais le plus responsable de tous.

Je veux remplir ma tâche loyalement. M. THIERS explique comment il est républicain. Pendant quarante ans, il a travaillé à donner à la France une monarchie constitutionnelle comme en Angleterre. Il déclare qu'il trouve plus de libertés à Londres qu'à Washington. Mais les princes n'ont pas toujours compris les conditions de ce gouvernement.

Il doit comprendre que la monarchie constitutionnelle est, au fond, une République dont la présidence est héréditaire. (Applaudissements.)

M. THIERS déplore l'immense malheur des révolutions. La France se rebelle, dit-il, si nous sommes sages, mais il ne faut pas l'être à moitié.

Dans la situation où nous sommes, il ne nous est plus permis de commettre des fautes; il rappelle qu'à Bordeaux, il fut convenu d'écarter les questions qui nous divisaient; il ajoute : « J'ai accepté en dépôt la République, je ne la trahirai pas. L'avenir ne me regarde pas, je ne m'occupe que du présent, je ne sers aucun parti, mais le pays. »

« Dans le choix des généraux, je n'ai pas regardé à leurs opinions, mais aux opinions du pays. » M. Thiers fait un chaleureux éloge de l'armée, en disant qu'il aime les soldats comme ses enfants. (Applaudissements unanimes.)

M. THIERS raconte que toutes les villes ont envoyé des députations, disant que l'Assemblée voulait renverser la République. A cela, il leur a répondu que c'est faux. Il fait l'éloge de l'Assemblée, et assure qu'on est injuste envers elle. L'Assemblée, a-t-il dit, est plus libérale que moi. Un parti de ses membres, qui a des convictions monarchiques, a la sagesse de contenir ses préférences.

Il a ajouté : Ce n'est pas l'Assemblée qui menace la République, c'est vous. Ne faites rien qui puisse encourager le scélérat, vous rendrez le plus grand service à la République. Les députations